

**FOURNITURE DE REPAS SOLIDAIRES**  
**MARCHE 25FCS23**

La Présidente du CCAS de CREPY-EN-VALOIS (Oise),

Vu la délibération du Conseil d'administration en date du 30 novembre 2022, portant délégation de pouvoir au Président et au Vice-Président du Centre communal d'action sociale en application des articles R123-21 et suivants du code de l'action sociale et des familles,

Considérant que le CCAS organise, pour les mois de décembre 2025 et janvier-février 2026 une distribution de repas solidaires 3 fois par semaine pour les personnes et les familles en situation de précarité,

Considérant la consultation menée auprès de 3 prestataires du secteur de la restauration collective,

**DECIDE**

**Article 1 :**

Un marché est conclu avec la société NEWREST RESTAURATION, n° de SIRET 351 442 082 06081, domiciliée 8 allée Henri Potez 31700 BLAGNAC, représentée par Stéphanie GUILMARD, Directrice générale Région Nord-Ile de France.

**Article 2 :**

Le marché est conclu pour une durée de 3 mois, les prestations étant à réaliser du lundi 1<sup>er</sup> décembre 2025 au vendredi 27 février 2026 inclus.

**Article 3 :**

Le prix du repas prévu au contrat est de 6,15 €/HT. Les prestations sont rémunérées par rapport aux quantités réellement exécutées, le nombre de repas et les menus étant fixés chaque semaine par le CCAS.

**Article 4 :**

La présente décision est soumise aux mêmes règles que celles applicables aux délibérations, et il en sera rendu compte au prochain Conseil d'administration.

Fait à Crépy-en-Valois, le 5 novembre 2025.

Par délégation du Conseil d'administration,  
La Présidente, Virginie DOUAT

**PUBLICATION**

Date de mise en ligne sur le site  
Internet de la Commune :

**0 5 NOV. 2025**



Accusé de réception en préfecture  
060-266001767-20251105-CCAS2025-20-DE  
Date de télétransmission : 05/11/2025  
Date de réception préfecture : 05/11/2025